# Module





Comment établir une collaboration et une coordination en matière de protection de l'enfance dans le cadre d'une opération de paix des Nations Unies

# Le module en bref

## Aperçu

Tout le personnel des opérations de paix de l'ONU a l'obligation de protéger et de respecter les droits de l'enfant. Aussi, chaque composante de la mission a la responsabilité d'assurer la protection des enfants et doit prendre en compte la protection de l'enfance, les droits de l'enfant et les principes pertinents et les intégrer systématiquement dans ses principales activités. Le présent module aidera le personnel de la police des Nations Unies à comprendre et à promouvoir les pratiques d'interaction avec les différents acteurs concernés par la protection de l'enfance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, à des fins de coordination.

# Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce module, les apprenant(e)s seront en mesure de démontrer comment :

- Travailler au sein de la police des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance
- Travailler dans le cadre de la mission sur les questions liées à la protection de l'enfance
- Travailler avec d'autres acteurs clés des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance
- Travailler avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance

# Plan du module

Durée: 325 minutes (5 heures et 25 minutes)

Évaluation: 15 minutes

Le module		
Introduction	Diapositive 0 à 3	
Comment travailler au sein de la police des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance	Diapositives 4 à 11	
Comment travailler dans le cadre de la mission sur les questions liées à la protection de l'enfance	Diapositives 12 à 22	
Comment travailler avec d'autres acteurs clés des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance	Diapositives 23 à 35 de	
Comment travailler avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance	Diapositives 36 à 44	
Activités d'apprentissage		
Activité d'apprentissage 5.1	Page 5	
Activité d'apprentissage 5.2	Page 11	
Activité d'apprentissage 5.3	Page 23	
Activité d'apprentissage 5.4	Page 38	
Informations complémentaires	Page 46 + Dossier séparé	
Évaluation de l'apprentissage		
Évaluation de l'apprentissage	Page 46	
Évaluation	Dossier séparé	

# Le module



Les instructeur (trice)s doivent décider des activités qui seront utilisées et selon quelle combinaison, celle-ci pouvant faire passer la durée de l'enseignement du module de 4 heures à un peu plus de 5 heures.

Il importe que tous les objectifs d'apprentissage de chacun des quatre segments soient étudiés, autrement les participant(e)s ne pourront réussir ce module si les objectifs ne le sont qu'en partie. Les instructeur(trice)s doivent donc tenir compte de la séquence et de la cohérence du module, en veillant à ce que les études de cas, les compétences, les objectifs d'apprentissage et les messages clés de chaque segment soient tous traités. Les participant(e)s doivent assimiler tous les objectifs d'apprentissage du module afin de collaborer efficacement avec tous les acteurs concernés et d'assurer la coordination des activités de protection de l'enfance dans une opération de paix.

Dans le présent module, il est suggéré aux instructeur(trice)s de sélectionner autant d'études de cas que nécessaire pour renforcer les compétences et les connaissances dont les participant(e)s auront besoin pour remplir leurs mandats et obligations de collaboration et de coordination en matière de protection de l'enfance.

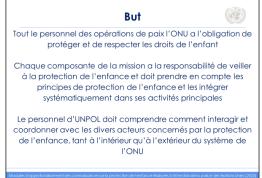
# Démarrage du module

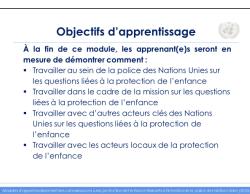
Présentez les éléments suivants (projetez les diapositives 0 à 3) :

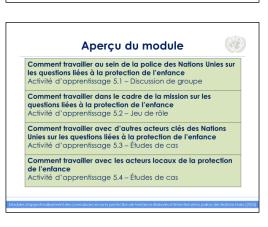
- Tire et sujet de la leçon
- Objectifs d'apprentissage
- Aperçu de la leçon

#### Diapositives 0 à 3 : Introduction









# Activité d'apprentissage 5.1

Comment travailler au sein de la police des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance



Dans ce segment du module, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à comprendre les approches coordonnées de la protection de l'enfance applicables à leurs activités au sein de la police des Nations Unies.

**DURÉE:** 30 minutes

Introduction de l'activité et instructions, et travail individuel : 5 minutes

Plénière : 5 minutes

Travail en binôme ou en petits groupes : 5 minutes

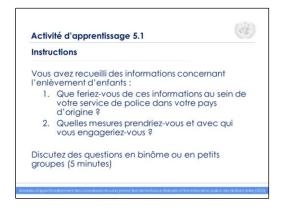
Plénière : 10 minutes

Questions et messages clés : 5 minutes



Les instructeur(trice)s sont encouragés à passer rapidement sur cette activité, car il s'agit de connaissances de base que tout policier et policière devrait avoir. Cette activité n'est utile que dans la séquence donnée; elle est destinée à approfondir les connaissances tout au long du module.

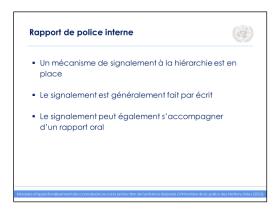
#### Diapositive 4 : Activité d'apprentissage 5.1 – Instructions



#### **INSTRUCTIONS:**

- Demandez aux participant(e)s de réfléchir individuellement aux mécanismes internes de communication de l'information généralement en place dans tout service de police.
- Projetez la diapositive 4 et présentez la situation.
- Demandez à 3 ou 4 participant(e)s au maximum de partager leurs réponses.
- Puis, utilisez la diapositive 5 lors de la séance de bilan, en faisant un lien entre les réponses des participant(e)s et le contenu de la diapositive pour vous concentrer rapidement sur les principaux points.

#### Diapositive 5 : Rapport de police interne

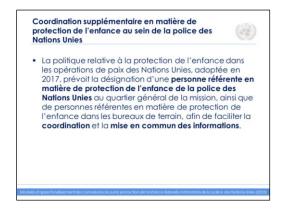


- De manière générale, les forces de police sont dotées d'une structure de signalement ascendante, au sein de laquelle les policiers et les policières font rapport à leurs supérieur(e)s, qui, à leur tour, rendent compte à la hiérarchie.
- Les informations sont généralement colligées par écrit.
- S'il s'agit d'informations sensibles, un rapport oral peut être fait avant de colliger les informations par écrit.



Projetez la diapositive 6 et lisez le texte à voix haute.

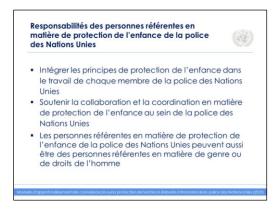
# Diapositive 6 : Coordination supplémentaire en matière de protection de l'enfance au sein de la police des Nations Unies



Après la présentation de la diapositive 6, utilisez la diapositive 7 pour introduire brièvement le système de personnes référentes en matière de protection de l'enfance. Les instructeur(trice)s sont invité(e)s à faire référence à la Politique de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, 2017, et au Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et consolidation de la paix, 2023, pour se familiariser avec le rôle et responsabilités des personnes référentes en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies avant de faciliter ce segment du module.<sup>1</sup>

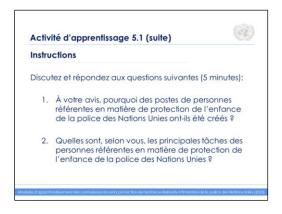
 $<sup>\</sup>label{thm:proposed} Voir & \underline{\text{https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035\%20RTP-} \\ \underline{\text{CP Police FR/035-002\%202017.11\%20Policy\%20on\%20Child\%20Protection\%20(French).pdf}} & \text{et https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy\%20and\%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20(French).pdf.} \\ \end{aligned}$ 

# Diapositive 7 : Les responsabilités des personnes référentes en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies



Demandez aux participant(e)s de travailler en binôme ou en petits groupes, projetez la diapositive 8 et lisez le texte à voix haute. Allouez 5 minutes aux participant(e)s pour réfléchir aux questions et formuler leurs réponses. Puis, demandez à 5 ou 6 participant(e)s au maximum de partager leurs réponses.

#### Diapositive 8 : Activité d'apprentissage 5.1 (suite) – Instructions





Écrivez les réponses sur un tableau à feuilles mobiles ou un autre type de tableau et utilisez les diapositives 9 et 10 lors de la séance de bilan, en faisant un lien entre les réponses des participant(e)s et le contenu des diapositives pour vous concentrer rapidement sur les principaux points.

# Diapositives 9 et 10 : Personnes référentes en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies

# Personnes référentes en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies - Agir en qualité de personne référente pour la police des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance - Veiller à ce que la protection de l'enfance soit intégrée dans les activités du personnel de la police des Nations Unies, y compris dans ses efforts de renforcement des capacités de la police de l'État hôte - Encourager l'adoption de directives et d'instructions permanentes propres à la mission





Après la séance de bilan, demandez aux apprenant(e)s s'ils (elles) ont des questions sur le contenu de ce segment. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

#### Diapositive 11 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 5.1



# Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

 Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, Politique de protection de

l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2017, ): <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf</a>.

- Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 2023, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20(French).pdf.</p>
- Gendarmerie royale du Canada et Bureau international des droits des enfants, Brief Guide on Child Protection and International Law for Canadian Police Officers Deployed in Peacekeeping Operations, 2018, <a href="http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2019/03/Guide">http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2019/03/Guide</a> GRC Tome 1 FR Planche.pdf.

# Activité d'apprentissage 5.2

Comment travailler au sein de la mission sur les questions liées à la protection de l'enfance



Dans ce segment, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à comprendre les approches coordonnées liées à la protection de l'enfance et à les appliquer dans leur interaction avec d'autres composantes de la mission.

L'examen de la structure d'une mission des Nations Unies est un aspect important pour les instructeur(trice)s dans cet exercice. Ils et elles sont encouragés à consulter les documents suivants: Supports de formation spécialisée à l'usage des membres de la police des Nations Unies, 2021, Leçon 2: Le commandement de la police dans le contexte des Nations Unies et Modules de formation de base préalable au déploiement, Leçon 1.6: Fonctionnement des opérations de maintien de la paix (anglais seulement). Comme dans tout service de police, il existe au sein de la police des Nations Unies un mécanisme de signalement ascendant, et ses membres ont l'obligation de partager l'information et de se coordonner horizontalement avec les autres composantes de la mission pour assurer la cohérence et l'efficacité. Considérant que le mandat de la police des Nations Unies est souvent consultatif et non exécutif, il importe de partager rapidement les informations avec les autres composantes de la mission afin d'obtenir des réponses efficaces qui vont au-delà du mandat spécifique du personnel de la police des Nations Unies.

**DURÉE:** 85 minutes (ou moins, si les jeux de rôle son menés simultanément)

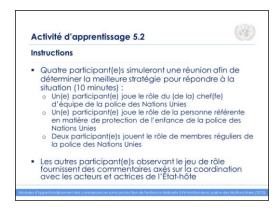
Introduction de l'activité et instructions : 5 minutes

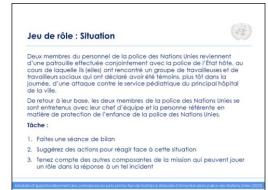
Jeu de rôle 1 : 15 minutesPlénière : 15 minutes

Jeu de rôle 2 : 20 minutesPlénière : 15 minutes

Discussion en plénière : 10 minutesQuestions et messages clés : 5 minutes

#### Diapositives 12 et 13 : Activité d'apprentissage 5.2 – Instructions et situation





#### **INSTRUCTIONS:**

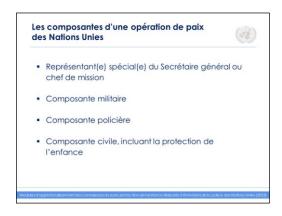
- Sélectionnez quatre volontaires pour le jeu de rôle.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé que les instructeur(trice)s identifient et informent les quatre volontaires au moins un jour avant le jeu de rôle, afin de leur laisser suffisamment de temps pour se préparer.
- Pensez à trouver un endroit au milieu de la salle où tous les participant(e)s peuvent entendre clairement la conversation.
- Si le temps est limité, envisagez de diviser les participant(e)s en groupes et de faire plus de jeux de rôle simultanément avec un plus petit groupe d'observateurs qui peuvent entendre plus facilement l'interaction.
- Demandez à un(e) participant(e) de jouer le rôle du (de la) chef(fe) d'équipe de la police des Nations Unies, à un(e) autre participant(e) de jouer le rôle de la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies; les deux autres seront des membres réguliers de la police des Nations Unies.
- Projetez la diapositive 13 et présentez le scénario.
- Demandez aux volontaires d'agir naturellement. Ils et elles doivent se montrer à l'écoute des autres, mais aussi pragmatiques, en remettant en question la faisabilité des recommandations formulées par leurs collègues. L'objectif de la discussion est de définir les mesures pouvant être prises pour faire face à la situation.
- Allouez 5 minutes aux volontaires pour se préparer et faites-leur savoir que le jeu de rôle durera 10 minutes.
- Les instructeur(trice)s doivent observer le jeu de rôle et éviter d'intervenir sauf si le jeu de rôle déraille. Ils (elles) doivent surveiller le temps écoulé pour mettre fin au jeu de rôle après 10 minutes.

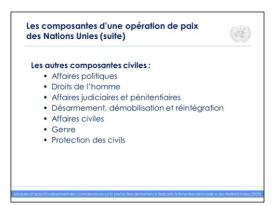
- Félicitez les volontaires pour leur performance. Demandez aux autres participant(e)s qui ont observé le jeu de rôle de faire 2 ou 3 commentaires afin de recueillir leurs points de vue sur ce qui a bien et moins bien fonctionné s'agissant de la stratégie de coordination et d'intervention qui a été retenue. L'accent doit être mis sur le contenu et l'approche, non sur les talents d'acteur des participant(e)s. Voici quelques suggestions de questions pour amorcer la discussion avec les participant(e)s qui ont observé la scène :
  - o Qu'est-ce que la police des Nations Unies a proposé?
  - o Quels ont été les points clés sur lesquels on s'est mis d'accord?
  - o Quelle a été la conclusion?
- Si le temps le permet, les instructeur(trice)s peuvent inviter des participant(e)s qui ont vécu des situations similaires à partager leurs expériences.

Les instructeur(trice)s peuvent rafraîchir leurs connaissances sur le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants en période de conflit armé en examinant le module 6 : Comment surveiller et signaler les violations des droits de l'enfant.

Les instructeur(trice)s doivent utiliser les diapositives 14 et 15 lors de la séance de bilan avec l'ensemble du groupe.

#### Diapositives 14 et 15 : Les composantes d'une opération de paix des Nations Unies





Le jeu de rôle offre l'occasion de discuter des rôles et des responsabilités des différentes composantes de la mission, et de réfléchir à la manière dont la protection de l'enfance est intégrée parmi celles-ci. Les instructeur(trice)s sont invités à utiliser la nature de l'interaction dans le jeu de rôle pour vérifier dans

quelle mesure les participant(e)s se sont référés à d'autres composantes de la mission et avaient l'intention de les impliquer et de coordonner leurs actions avec eux. Vous trouverez ci-dessous des éléments clés des missions et des exemples de rôles et de responsabilités qui pourraient justifier de s'y engager à différents moments de la stratégie élaborée par les volontaires pendant le jeu de rôle.

- Voici quelques exemples d'activités de protection de l'enfance pouvant être entreprises par les différentes composantes d'une opération de paix des Nations Unies :
  - Représentants spéciaux et représentantes spéciales du Secrétaire général et chefs de mission: Jouent un rôle de premier plan dans la politique et le plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance et ont la responsabilité notamment de placer les droits de l'enfant au centre des priorités politiques et des objectifs de paix du pays hôte.
  - Composante militaire: Chargée de la protection physique des civils, y compris des enfants. Sous la direction des commandant(e)s de la force, la composante militaire joue un rôle important dans la promotion de la protection de l'enfance dans tous les aspects de la mission, en mettant en œuvre des directives, des lignes directrices, des instructions permanentes et des actions militaires. Une personne référente en matière de protection de l'enfance de la composante militaire est généralement active au sein de l'état-major de la mission pour veiller à ce que les dispositions susmentionnées soient conformes aux normes et politiques.
  - Composante Police: Sous la direction des chefs de police, elle est chargée du renforcement des capacités, de la formation et de l'encadrement du personnel de la police de l'État hôte, notamment en matière de protection de l'enfance, et peut jouer un rôle dans les réformes du secteur de la sécurité.
  - Composante Protection de l'enfance : Chargée de la coordination et de la prise en compte systématique des questions de protection de l'enfance au sein de la mission.
  - Autres composantes civiles :
    - Affaires politiques: Chargée de veiller à ce que les questions relatives aux enfants soient prises en compte dans toutes les négociations et les accords de paix et autres processus politiques.
    - <u>Droits de l'homme</u>: Chargée de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant, au sein de la

- mission. Dans certaines missions, les composantes Protection de l'enfance et Droits humains sont consolidées.
- Affaires judiciaires et pénitentiaires: Chargée d'aider l'État hôte à réformer ses systèmes juridique et judiciaire et à renforcer leurs capacités, notamment en élaborant des lois pour que le système judiciaire tienne mieux compte des droits et des besoins des enfants. La composante soutient les réformes des services correctionnels et du secteur pénitentiaire, par exemple, en veillant à ce que les établissements de détention soient conformes aux normes internationales et que les droits des enfants placés en détention soient respectés. Cela inclut des centres de détention adéquats, ainsi que l'accès des enfants à des soins médicaux, à l'éducation et aux loisirs.
- Désarmement, démobilisation et réintégration: Chargée de veiller à ce que les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration tiennent compte des droits des garçons et des filles associés à des groupes armés.
- Affaires civiles: Met en œuvre des projets communautaires visant à soutenir les efforts de consolidation de la paix. La composante travaille avec les autorités locales et la société civile aux niveaux local et national et fournit un soutien à la gestion des conflits pour garantir une paix effective. Elle travaille aux côtés de la police afin d'intéresser la population, y compris les enfants et les jeunes, aux questions liées à la mission et au processus de paix.
- Genre: Fournit un soutien technique pour aider toutes les composantes de la mission à prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration des politiques et des instruments de planification ainsi que dans leur mise en œuvre. Elle travaille également avec les composantes de la mission sur le renforcement des capacités des partenaires locaux et nationaux sur des sujets tels que l'égalité des genres et la non-discrimination à l'égard des filles et des garçons.
- Protection des civils: La protection des civils est une responsabilité partagée entre toutes les composantes d'une mission de paix, y compris les fonctions civiles, militaires et policières. La protection des civils est assurée en coopération avec les acteurs humanitaires grâce à des initiatives telles que la fourniture de services de sécurité, la collaboration avec les autorités locales et les gouvernements en matière de protection de l'enfance, la mobilisation des communautés et des groupes locaux dans la lutte contre la violence sexuelle, notamment celle commise contre des enfants, la prévention du recrutement d'enfants, la démobilisation et la réintégration de ces enfants. Des

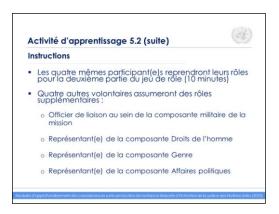
conseillers principaux pour la protection des civils sont déployés dans certaines missions au niveau de l'état-major et sur le terrain pour faciliter la coordination des actions menées par les composantes civile et militaire.

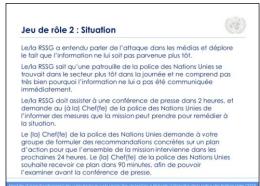
Le prochain jeu de rôle mettra tout particulièrement l'accent sur le mandat de la fonction de protection de l'enfance. Les instructeur(trice)s devraient souligner ici l'importance de la coordination dans une mission des Nations Unies, car toutes les composantes doivent travailler ensemble de manière efficace pour atteindre l'objectif du mandat.

#### **INSTRUCTIONS:**

- Demandez aux quatre mêmes participant(e)s de reprendre leur rôle pour la deuxième partie du jeu de rôle (c'est-à-dire deux membres de la police des Nations Unies, un(e) chef d'équipe de la police des Nations Unies et une personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies)
- Sélectionnez quatre autres volontaires et assignez-leur les rôles suivants :
  - o Officier de liaison au sein de la composante militaire de la mission
  - o Représentant(e) de la composante Droits de l'homme
  - o Représentant(e) de la composante Genre
  - Représentant(e) de la composante Affaires politiques
- Les participant(e)s disposeront de 10 minutes pour mener ce jeu de rôle, simulant une réunion de travail avec des représentant(e)s d'autres composantes de la mission.
- Les participant(e)s n'ont nul besoin de connaître la description des postes susmentionnés pour bien exécuter cet exercice. Ils et elles doivent faire de leur mieux pour prendre part à l'activité en ayant une connaissance générale des responsabilités de chaque fonction.
- Projetez la diapositive 17 et lisez le texte à voix haute.

#### Diapositives 16 et 17 : Activité d'apprentissage 5.2 (suite) – Instructions et situation



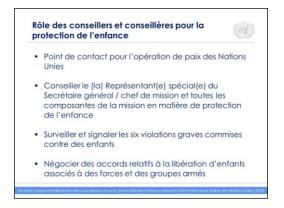


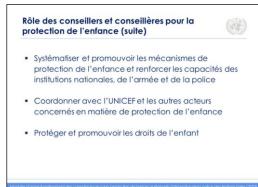
- Dans la mesure du possible, il est recommandé que les instructeur(trice)s identifient et informent les quatre volontaires au moins un jour avant le jeu de rôle, afin de leur laisser suffisamment de temps pour se préparer.
- Demandez aux participant(e)s d'agir naturellement. Ils et elles doivent se montrer à l'écoute, mais aussi faire preuve de pragmatisme, en remettant en question la faisabilité des recommandations formulées par leurs collègues. L'objectif de la réunion est de définir les mesures que les différentes composantes de la mission peuvent prendre dans les prochaines 24 heures pour faire face à la situation.
- Allouez 5 minutes aux participant(e)s pour préparer leur rôle et faites-leur savoir que le jeu de rôle durera 15 minutes.
- Les instructeur(trice)s doivent observer le jeu de rôle et éviter d'intervenir, sauf si le jeu de rôle déraille. Ils et elles doivent surveiller le temps écoulé pour mettre fin au jeu de rôle après 15 minutes.
- Félicitez les volontaires pour leur performance. Demandez aux autres participant (e)s qui ont observé le jeu de rôle de faire 2 ou 3 commentaires afin de recueillir leurs points de vue sur ce qui a bien et moins bien fonctionné, s'agissant de la coordination et des mesures à prendre. L'accent doit être mis sur le contenu et l'approche, non sur les talents d'acteur des participant (e)s.
- Si le temps le permet, les instructeur(trice)s peuvent inviter des participant(e)s qui ont vécu des situations similaires à partager leurs expériences.

NOTE aux instructeur(trice)s: Ce deuxième jeu de rôle sert à introduire le rôle des conseillers et conseillères pour la protection de l'enfance, en illustrant dans le scénario qu'il existe des risques importants que l'intérêt supérieur de l'enfant et les obligations spécifiques liées à la protection de l'enfance soient négligés s'il n'y a pas de responsable désigné de la protection de l'enfance au sein de la mission. Les instructeur(trice)s doivent souligner lors du compte rendu que les conseillers et conseillères pour la protection de l'enfance jouent un rôle essentiel dans l'ensemble de la mission. Tous les membres du personnel civil, militaire et policier ont le devoir de leur communiquer les informations afin d'assurer une direction cohérente et des interventions adéquates pour toutes les questions liées à la protection de l'enfance. Les personnes référentes en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies jouent également un rôle essentiel en rassemblant toutes les informations émanant du personnel de la police des Nations Unies, afin de favorises une collaboration et une coordination permanentes avec les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance en cette matière.

Les instructeur(trice)s doivent utiliser les diapositives 18 à 20 lors la séance de bilan avec l'ensemble du groupe. Il est important de souligner qu'en l'absence d'une direction claire concernant les questions liées à la protection de l'enfance, le risque est grand que le sujet ne soit pas traité correctement et que chaque composante ne puisse réagir de manière efficace et adaptée à l'évolution de la situation.

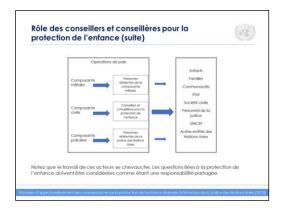
#### Diapositives 18 et 19 : Rôle des conseillers et conseillères pour la protection de l'enfance





- Lorsque des opérations de paix prévoient des dispositions spécifiques relatives à la protection de l'enfance dans le cadre de leur mandat, des conseillers ou des conseillères pour la protection de l'enfance sont déployés dans les missions respectives.
  - Les conseillers et les conseillères assurent la liaison entre la mission et les autres acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain.
  - o Ils(elles) remplissent un rôle crucial, soit de conseiller les composantes de la mission et le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et chef de mission, en particulier, pour veiller à ce que les questions pertinentes en matière de protection de l'enfance soient prises en compte à toutes les étapes du processus de paix et que tous les acteurs et mécanismes clés au sein de la mission adoptent une approche soucieuse de l'enfant dans leurs mandats respectifs.
  - Les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance sont déployés en tant qu'expert(e)s de la protection de l'enfance et jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre du mandat de protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies.
  - Ils et elles sont des personnes référentes pour toutes les questions liées à la protection de l'enfance.
- Dans le cas des opérations de paix des Nations Unies n'ayant pas de mandat spécifique en matière de protection de l'enfance, aucun conseiller ou conseillère pour la protection de l'enfance n'est déployé dans ces missions. En l'absence d'une composante Protection de l'enfance, la composante Droits humains, qui a pour mandat général de promouvoir et de protéger les droits humains, sera donc chargée de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant.

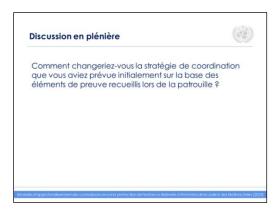
#### Diapositive 20 : Rôle des conseillers et conseillères pour la protection de l'enfance (suite)





Projetez la diapositive 21 et lisez le texte à voix haute.

#### Diapositive 21 : Discussion en plénière



• Inscrivez leurs réponses sur un tableau à feuilles mobiles ou un autre type de tableau et demandez à 7 ou 8 participant(e)s au maximum de donner aussi leurs points de vue, puis mener la discussion en plénière.



Après la discussion en plénière, demandez aux apprenant(e)s s'ils (elles) ont des questions sur le contenu de ce segment. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions avant de poursuivre l'exercice.

#### Diapositive 22 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 5.2

# Messages clés de l'activité d'apprentissage 5.2 Les membres du personnel de la police des Nations Unies doivent toujours communiquer l'information à leur hiérarchie En ce qui concerne les questions liées à la protection de l'enfance, le personnel de la police des Nations Unies doit également informer directement la pensonne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies Les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance sont les chefs de file de toute la mission pour ce qui est des questions liées à la protection de l'enfance La police des Nations Unies doit toujours établir une coordination et une collaboration avec les conseillères et les conseillères pour la protection de l'enfance pour les questions liées à la protection de l'enfance. Les membres de la police des Nations Unies doivent se renseigner pour savoir s' c'est la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies ou le membre du personnel de la police des Nations Unies ou le membre du personnel de la police des Nations Unies ou deivent informer les conseillères pour la protection de l'enfance en cette matière.

# Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires pour les instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- Département des opérations de paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, Politique de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2017, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf</a>.
- Département des opérations de paix et Département de l'appui aux missions, Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 2023, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20(French).pdf.</a>
- Département des opérations de paix, Child Protection Advisers,
   <a href="https://peacekeeping.un.org/en/child-protection-advisers">https://peacekeeping.un.org/en/child-protection-advisers</a>.

- Département des opérations de paix, Supports de formation spécialisée à l'usage des membres de la police des Nations Unies, 2021, Leçon 2: Le commandement de la police dans le contexte des Nations Unies, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20</a>
  Materials/024%20STM-UNPOL/024-004%20UNPOL%20STM%20Lesson%202%20Police %20Command%20in%20a%20UN%20Context.pdf.
- Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, Modules de formation de base préalable au déploiement, 2017, Leçon 1.6: Fonctionnement des opérations de maintien de la paix, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/003%20CPTM-EN/003-041%20FINAL%20Lesson%201.6%20160517.pdf">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/003%20CPTM-EN/003-041%20FINAL%20Lesson%201.6%20160517.pdf</a>.
- Canada, Gendarmerie royale du Canada et Bureau international des droits des enfants, Brief Guide on Coordination with other Actors in the Child Protection System,
   2019,
   http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2019/03/Guide GRC Tome 2 FR planche.pdf.

# Activité d'apprentissage 5.3

Comment travailler avec d'autres acteurs clés des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance



Dans ce segment, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à comprendre, par des exemples, les approches coordonnées en matière de protection de l'enfance applicables à leur interaction avec d'autres acteurs clés des Nations Unies.

**DURÉE: 100 minutes** 

Introduction de l'activité et instructions : 5 minutes
Travail de groupe sur les études de cas : 15 minutes

• Séance de bilan : 75 minutes

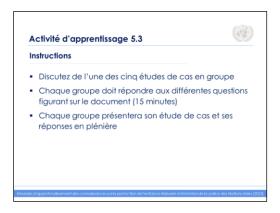
Questions et messages clés : 5 minutes

Les exercices présentés dans ce segment se basent sur la prémisse selon laquelle le personnel de la police des Nations Unies est composé de policiers et de policières expérimentés. Les instructeur(trice)s sont encouragés à diviser les participant(e)s en groupes sans leur faire d'exposé sur le sujet avant qu'ils et elles commencent les exercices. Le but de l'activité est de permettre aux participant(e)s de répondre aux questions en fonction de leurs propres connaissances et expérience. Les instructeur(trice)s devront néanmoins bien se préparer en vue de la séance de bilan à la fin des exercices pour être en mesure d'expliquer les messages clés, de mener la discussion, d'harmoniser les principaux objectifs d'apprentissage et de fournir des informations complémentaires.

Les cinq études de cas proposées se concentrent sur cinq situations différentes, chacune intervenant dans un contexte national différent. Les instructeur(trice)s sont encouragés à utiliser autant d'études de cas que possible, chacune donnant un aperçu différent de la réalité de la coordination dans des opérations de paix. Les instructeur(trice)s doivent s'assurer de réserver suffisamment de temps en vue de la séance de bilan à la fin de chaque exercice, car il s'agit de la partie où l'instructeur(trice) peut apporter une valeur ajoutée à la discussion, d'abord en vérifiant les réponses, puis en y joignant des informations

complémentaires fournies dans le présent manuel. L'atteinte de l'objectif de ce segment dépend non du fait de terminer un exercice pour ensuite passer à un autre segment, mais de la qualité de la discussion qui suit les exercices de groupe.

Diapositive 23: Activité d'apprentissage 5.3 – Instructions

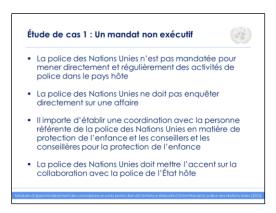


#### **INSTRUCTIONS:**

- Fournissez aux participant(e)s le matériel et les instructions nécessaires à l'activité d'apprentissage 5.3.
- Divisez les participant(e)s en groupes et demandez-leur de répondre aux deux questions dans l'étude de cas assignée.
- Allouez 15 minutes aux groupes pour terminer l'exercice (pour les groupes plus nombreux, invitez les participant(e)s à se répartir les tâches).
- Après 15 minutes, demandez au premier groupe de présenter brièvement ses réponses.
- Utilisez le contenu des diapositives 24 et 25 pour discuter des résultats présentés et orienter la discussion. Chaque étude de cas offre l'occasion d'examiner une problématique spécifique (partie 1) et de présenter un ou plusieurs acteurs importants du système de protection de l'enfance (partie 2). Les séquence de la séance de bilan se déroule comme suit :
  - L'étude de cas 1 se concentre sur le mandat non exécutif de l'UNPOL et l'approche sectorielle
  - L'étude de cas 2 porte sur les pratiques néfastes, ainsi que sur le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)

- L'étude de cas 3 porte sur la santé mentale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- L'étude de cas 4 porte sur le principe de « ne pas nuire », ainsi que sur le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- L'étude de cas 5 porte sur la dimension de genre, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Lors du débriefing, les instructeur(trice)s devraient axer la discussion sur la diversité et la complémentarité des acteurs du système de protection de l'enfance. Les références à la fin de ce chapitre peuvent constituer une ressource utile pour les instructeur(trice)s qui pourraient être moins familiers avec les acteurs et les organismes clés jouant un rôle dans la protection de l'enfance. Bien que chaque étude de cas soit associée à un ou plusieurs acteurs, il peut y en avoir d'autres pertinents à impliquer dans l'étude de cas. Les instructeur(trice)s doivent faire preuve de souplesse dans l'ordre des diapositives ci-dessous, en utilisant les informations fournies pour la séance de bilan telles qu'elles sont nommées par les participant(e)s. Si le temps est limité, la partie substantielle de la séance de bilan peut être sautée pour se concentrer uniquement sur les principaux acteurs de la protection de l'enfance.

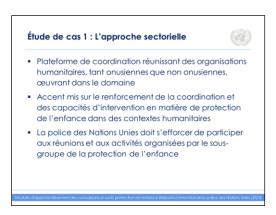
# Diapositive 24 : Étude de cas nº 1 – Un mandat non exécutif



En règle générale, les membres de la police des Nations Unies ne sont pas mandatés pour mener directement et régulièrement des activités de police dans le pays hôte; seul l'État hôte peut le faire.

- Pour cette raison, les membres de la police des Nations Unies ne doivent pas enquêter directement sur une affaire.
- L'établissement d'une coordination avec la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies et les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance peut aider les personnes autorisées à intervenir dans ces situations à mettre en place les mesures nécessaires.
- Les membres de la police des Nations Unies doivent mettre l'accent sur la collaboration avec la police de l'État hôte, y compris le chef de police, et la conseiller sur sa responsabilité en matière de prévention des violations contre les enfants et de protection de l'enfance.

## Diapositives 25 : Étude de cas nº 1 – L'approche sectorielle



De nombreux acteurs peuvent prendre part à la protection de l'enfance<sup>2</sup>, notamment :

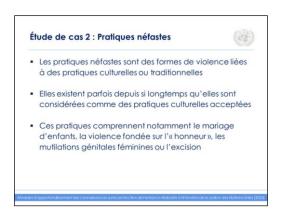
- Le sous-groupe de la protection de l'enfance :
  - Un groupe sectoriel est une plateforme de coordination réunissant des organisations humanitaires, onusiennes et non onusiennes, autour d'un aspect particulier de l'action humanitaire.
  - Dans la plupart des contextes humanitaires, un sous-groupe de la protection de l'enfance se concentrant tout particulièrement sur le renforcement de la coordination et des capacités d'intervention en matière de protection de l'enfance est mis en place.

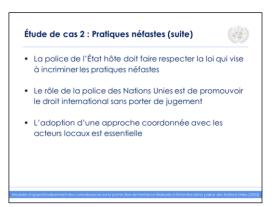
<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour en savoir plus, voir Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, Modules de formation de base préalable au déploiement, leçons 1.6 à 1.8, <a href="https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/pre-deployment/cptm/module1">https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/pre-deployment/cptm/module1</a>.

- L'objectif du sous-groupe de la protection de l'enfance est de s'assurer que les efforts de protection de l'enfance déployés par les acteurs nationaux et internationaux soient correctement coordonnés afin d'optimiser leur qualité et leur efficacité.
- La police des Nations Unies doit s'efforcer de participer aux réunions et aux activités organisées par ce sous-groupe afin de mieux coordonner ses interventions dans le domaine de la protection de l'enfance.

Après la séance de bilan, invitez le deuxième groupe à présenter ses réponses, puis utilisez les diapositives 26 à 28 lors de la séance de bilan. Appliquez la même méthode pour les groupes restants, en alternant entre la présentation des réponses et la séance de bilan, en utilisant les diapositives 29 à 34. Les instructeur(trice)s doivent établir des liens entre les études de cas et les points présentés lors de la séance de bilan.

#### Diapositives 26 et 27 : Étude de cas nº 2 – Pratiques néfastes

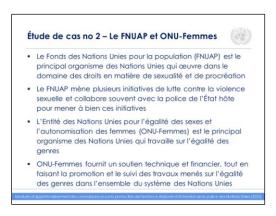




- Les pratiques néfastes sont des formes de violence souvent liées à des pratiques culturelles ou traditionnelles dans divers pays et contextes.
- Les enfants (principalement les filles, mais aussi les garçons) sont parmi les personnes les plus touchées par ces pratiques.
- Ces pratiques existent parfois depuis si longtemps qu'elles sont considérées ou présentées par les auteurs comme des pratiques culturelles acceptées.
- Ces pratiques comprennent notamment le mariage d'enfants, la violence fondée sur l'« honneur », les mutilations génitales féminines ou l'excision.
- Ces pratiques néfastes sont souvent ancrées dans la culture de la police de l'État hôte en raison des normes sociales qui les acceptent ou bien les tolèrent.

- Les forces de police sont des organismes chargés de l'application de la loi et doivent, par conséquent, faire respecter la loi qui vise généralement à incriminer les pratiques néfastes (par exemple, le mariage d'enfants).
- Le rôle de la police des Nations Unies est de promouvoir le droit international sans porter de jugement<sup>3</sup>.
- Une approche coordonnée avec les acteurs locaux devrait permettre de désigner des défenseuses et défenseurs locaux qui sont aussi capables de mener des discussions sur ces pratiques et de collaborer avec eux afin de susciter l'adhésion au changement et aux solutions de remplacement adaptées au contexte.
- Chaque pays a son propre système juridique et social. La police des Nations Unies doit connaître la spécificité de chaque contexte afin de mieux adapter la stratégie d'intervention visant à définir la manière dont les normes et les règles internationales peuvent être appliquées.

#### Diapositive 28 : Étude de cas nº 2 – Le FNUAP et ONU-Femmes



De nombreux acteurs peuvent être appelés à participer à la lutte contre les pratiques néfastes, notamment :

 Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) – principal organisme des Nations Unies œuvrant dans le domaine des droits en matière de sexualité et de procréation.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour en savoir plus, voir Département des opérations de paix, Supports de formation spécialisée à l'usage des membres de la police des Nations Unies, 2021, Leçon 8: Monitoring, Mentoring and Advising (https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/024%20STM-UNPOL/024-016%20UNPOL%20STM%20Lesson%208%20UNPOL%20Monitoring,%20Mentoring%20and%20Advising.pdf).

- Le FNUAP supervise les questions liées à la santé sexuelle et procréative. Son travail consiste à fournir des soins de santé aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'à élaborer des stratégies, des protocoles et des campagnes à l'échelle nationale.
- o Le FNUAP mène plusieurs initiatives de lutte contre la violence sexuelle et collabore souvent avec la police de l'État hôte pour mener à bien ces initiatives.
- L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), principal organisme des Nations Unies travaillant sur l'égalité des genres.
  - o ONU-Femmes dirige, promeut et coordonne les efforts pour favoriser la pleine réalisation de l'égalité des droits et des chances des femmes.
  - o ONU-Femmes fournit un soutien technique et financier tout en faisant la promotion et le suivi des travaux menés sur l'égalité des genres dans l'ensemble du système des Nations Unies.
  - o ONU-Femmes traite de questions liées aux droits des filles.

Les membres de la police des Nations Unies devraient chercher à savoir quels sont les programmes menés par le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes dans le pays hôte et la zone de déploiement afin d'explorer les possibilités de collaboration dans le cadre de son mandat à l'appui de la police de l'État hôte.

#### Diapositive 29: Étude de cas nº 3 – S'engager dans son travail

Etude de cas 3 : S'engager dans son travail

Les questions liées à la protection de l'enfance peuvent souvent nous affecter de plusieurs façons

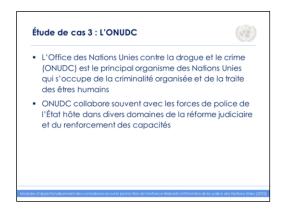
Il est primordial de demander de l'aide ou la tenue d'une séance de bilan après une expérience particulièrement éprouvante

Le dépassement des limites d'un mandat non exécutif peut avoir des conséquences sur l'ensemble de la mission

Travailler en coordination avec d'autres composantes de la mission est le meilleur moyen de veiller à ce que ces questions soient traitées de manière appropriée

- Dans les pays où des opérations de paix des Nations Unies sont déployées, les questions liées à la protection de l'enfance peuvent souvent nous affecter à maints égards et nuire à notre santé physique et mentale.
- Il faut savoir que cette situation se produit fréquemment et qu'il est primordial de demander de l'aide ou la tenue d'une séance de bilan après une expérience particulièrement éprouvante afin d'empêcher l'accumulation des effets négatifs. La santé mentale est un aspect très important dans les opérations de paix, et toutes les initiatives qui favorisent le bien-être mental y sont encouragées.
- Le mandat de la police des Nations Unies est généralement non exécutif, ce qui signifie que ses membres peuvent mener des activités de conseil et d'encadrement auprès de l'État hôte. Toutefois, le dépassement des limites de leur mandat pourrait entraîner des conséquences sur l'ensemble de la mission, notamment en perturbant les relations entre la mission et les autorités du pays hôte.
- Travailler en coordination avec d'autres composantes de la mission est généralement le meilleur moyen de s'assurer que les questions, y compris celles relatives à la protection de l'enfance, soient traitées de manière appropriée, plutôt que de compter sur des initiatives individuelles qui n'entrent pas dans le cadre du mandat pour améliorer la situation.

## Diapositive 30 : Étude de cas nº 3 – L'ONUDC

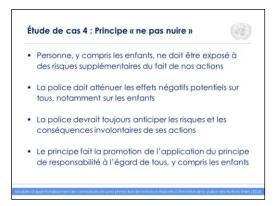


De nombreux acteurs peuvent être appelés à participer dans la lutte contre la criminalité organisée et la traite des êtres humains, notamment :

- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) principal organisme des Nations Unies qui s'occupe de la criminalité organisée et de la traite des êtres humains :
  - L'ONUDC se spécialise sur les enjeux associés à la sécurité et à la justice pour tous en aidant les États et leurs populations à se prémunir contre les graves menaces que représentent les drogues, la criminalité, la corruption et le terrorisme.
  - L'ONUDC apporte une réponse coordonnée et globale aux problèmes interdépendants que sont le trafic et l'abus de drogues illicites, la prévention du crime et la justice pénale, le terrorisme international et la corruption politique.
  - L'ONUDC collabore souvent avec les forces de police de l'État hôte dans divers domaines de la réforme judiciaire et du renforcement des capacités.

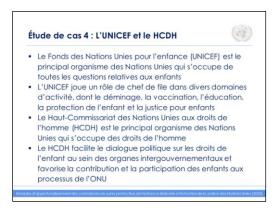
Les membres de la police des Nations Unies devraient chercher à savoir quels sont les programmes menés par l'ONUDC dans le pays hôte et la zone de déploiement afin d'explorer les possibilités de collaboration dans le cadre de leur mandat à l'appui de la police de l'État hôte.

#### Diapositive 31 : Étude de cas nº 4 – Principe « ne pas nuire »



- Le principe « ne pas nuire » signifie que personne, y compris les enfants, ne doit être exposé à des risques supplémentaires du fait de nos actions.
- Il importe de prendre un peu de recul avant toute intervention pour examiner le contexte général et trouver des moyens d'atténuer les effets négatifs potentiels sur toute le monde, notamment sur les enfants.
- Les forces de sécurité devraient toujours anticiper les risques et les conséquences involontaires de leurs actions, surtout lorsque des enfants sont concernés.
- Cette étude de cas fait la promotion de l'application du principe de responsabilité à l'égard de tous, y compris les enfants, dans le rôle consultatif de la police des Nations Unies auprès de la police de l'État hôte. Celle-ci est responsable d'anticiper et d'atténuer les effets de toute opération dans laquelle les enfants sont susceptibles d'être touchés.

## Diapositive 32 : Étude de cas nº 4 – L'UNICEF et le HCDH



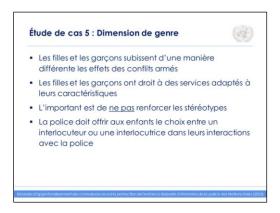
De nombreux acteurs peuvent être appelés à participer à la protection des droits de l'enfant, notamment :

- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) principal organisme des Nations Unies qui s'occupe de toutes les questions relatives aux enfants :
  - L'UNICEF est chargé de promouvoir et d'assurer le suivi des droits et du bien-être de l'enfant, de faire rapport à ce sujet et d'élargir les services de protection de l'enfance.
  - L'UNICEF joue un rôle de chef de file dans divers domaines d'activité, dont le déminage, la vaccination, l'éducation, la protection de l'enfance et la justice pour enfants.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) principal organisme des Nations Unies qui s'occupe des droits de l'homme :
  - Le HCDH a pour mandat d'appuyer les travaux sur les droits de l'enfant au sein du système des Nations Unies.
  - Le HCDH élabore des politiques relatives aux droits de l'enfant et généralise la prise en compte des droits de l'enfant dans l'ensemble du système des Nations Unies.
  - Le HCDH facilite le dialogue politique sur les droits de l'enfant au sein des organes intergouvernementaux, et favorise la contribution et la participation des enfants aux processus de l'ONU, en partenariat avec la société civile.

La membres de la police des Nations Unies devraient chercher à savoir quels sont les programmes menés par l'UNICEF et le HCDH dans le pays afin d'explorer les possibilités

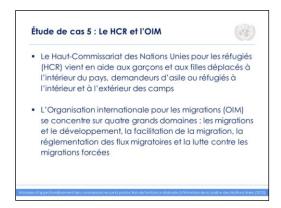
de collaboration dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités à l'appui de la police de l'État hôte.

#### Diapositive 33 : Étude de cas nº 5 – Dimension de genre



- Les filles et les garçons subissent de manière différente les effets des conflits armés. Il importe donc d'adopter d'une approche qui tient compte des questions de genre pour être en mesure de mieux répondre à leur expérience distincte.
- Les filles et les garçons ont droit à des services adaptés à leurs caractéristiques et à leur parcours individuel, notamment l'accès à la justice et aux services de police.
- L'important est de ne pas renforcer les stéréotypes concernant les filles et les garçons, notamment en assimilant les filles à la violence sexuelle et les garçons au recrutement et à l'utilisation par des forces ou des groupes armés. Les garçons comme les filles peuvent être victimes de violence sexuelle pendant les conflits, tout comme les filles peuvent aussi être recrutées et utilisées par des forces ou des groupes armés.
- Il est recommandé d'offrir aux enfants le choix entre un interlocuteur ou une interlocutrice dans leurs interactions avec la police, compte tenu de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les enfants doivent pouvoir décider ce qui leur convient le mieux.

## Diapositive 34 : Étude de cas nº 5 – Le HCR et l'OIM



De nombreux acteurs peuvent être appelés à participer, notamment :

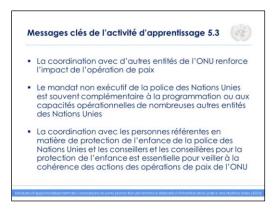
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) principal organisme des Nations Unies qui fournit des services aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés :
  - Le HCR a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits et de construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées de force et les apatrides.
  - Le HCR s'efforce de garantir à toute personne le droit de chercher asile dans un autre pays et de trouver des solutions durables aux crises.
  - Le HCR s'occupe des garçons et des filles déplacés, apatrides, demandeurs d'asile ou réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur des camps.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration :
  - L'OIM œuvre dans les quatre grands domaines de la gestion des migrations: les migrations et le développement, la facilitation de la migration, la réglementation des flux migratoires et la lutte contre les migrations forcées.
  - Les activités de l'OIM concernent la promotion du droit international de la migration, le débat et l'orientation politique, la protection des droits des migrants, la santé des migrants et les questions de genre liées à la migration.
  - L'OIM organise souvent des activités de renforcement des capacités à l'intention de la police de l'État hôte sur les questions liées à la migration et à la traite.

Les membres de la police des Nations Unies devraient chercher à savoir quels sont les programmes menés par le HCR et l'OIM dans le pays hôte afin d'explorer les possibilités de collaboration dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités à l'appui de la police de l'État hôte.



Après la séance de bilan relative à ces études de cas, demandez aux apprenant(e)s s'ils (elles) ont des questions sur le contenu de ce segment. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions, avant de passer au segment suivant.

#### Diapositive 35 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 5.3



# Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, Politique de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2017, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf</a>.
- Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 2023, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\$web/Policy%20and%20Guidance">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\$web/Policy%20and%20Guidance</a>

/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20(French).pdf.

- Canada, Gendarmerie royale du Canada et Bureau international des droits des enfants, Brief Guide on Coordination with other Actors in the Child Protection System, 2019, <a href="https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2019/03/Guide\_GRC\_Tome\_2.pdf">https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2019/03/Guide\_GRC\_Tome\_2.pdf</a>.
- Département des opérations de paix, Child Protection Advisors, https://peacekeeping.un.org/en/child-protection-advisers.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), www.unicef.org.
- Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, <a href="https://childrenandarmedconflict.un.org/">https://childrenandarmedconflict.un.org/</a>.
- ONU-Femmes, <u>www.unwomen.org</u>.
- Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, www.unocha.org.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), www.unhcr.org.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), www.unodc.org.
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), www.unfpa.org.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), www.iom.int.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), www.ohchr.org.

# Activité d'apprentissage 5.4

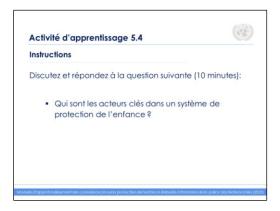
Comment collaborer avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance

Dans ce segment, les instructeur(trice)s aideront les membres du personnel de la police des Nations Unies à comprendre, par des exemples, les approches coordonnées en matière de protection de l'enfance applicables à leur interaction avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance dans le pays hôte.

#### **DURÉE:** 110 minutes

- Introduction de l'activité et instructions : 5 minutes
- Discussion de groupe : 10 minutes
- Travail de groupe sur les études de cas : 25 minutes
- Rotation de groupe et idées supplémentaires notées sur les réponses des collègues : 35 minutes
- Séance de bilan : 30 minutes
- Questions et messages clés : 5 minutes

#### Diapositive 36 : Activité d'apprentissage 5.4 – Instructions



- Présentez la diapositive 36 et lisez le texte à voix haute.
- Demandez à 7 à 10 participant(e)s, au maximum, de fournir leurs réponses.

- Notez les réponses sur un tableau à feuilles mobiles ou un autre type de tableau et projetez la diapositive 37.
- Lancez la discussion et établissez des liens entre les réponses des participant(e)s et le diagramme de la diapositive, afin de vous concentrer rapidement sur les aspects principaux.

#### Diapositive 37 : Système de protection de l'enfance



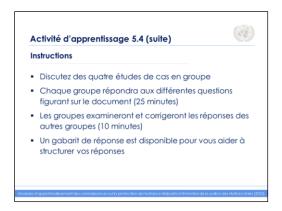
- Un système de protection de l'enfance est constitué de structures formelles et informelles, de personnes, d'organisations et d'institutions, qui ont toutes un rôle à jouer dans la création d'un environnement protecteur pour les enfants.
- L'enfant est au cœur du système de protection de l'enfance, qui tient compte des capacités de développement de l'enfant, de ses points de vue, de son potentiel, de ses forces et de ses défis.
- Les cercles concentriques se rapprochant le plus des enfants au centre représentent les personnes qui sont généralement les plus proches de l'enfant, notamment celles en qui l'enfant a confiance et qui ont la plus grande influence sur son développement.
- Plus on s'éloigne du centre, plus le niveau d'action devient multilatéral. La responsabilité de protéger l'enfant ne diminue pas à mesure que l'on s'éloigne du centre – en fait, elle augmente.



Procédez à l'exercice de groupe. Les quatre études de cas proposées se concentrent sur quatre situations différentes, chacune intervenant dans un pays différent. Les participant(e)s n'ont nul besoin de connaître le contexte du pays ou le mandat de la mission pour mener à bien cet exercice. Les instructeur(trice)s sont encouragés à utiliser autant d'études de cas que possible,

chacune donnant un aperçu des différentes réalités nécessitant une coordination avec le système national de protection de l'enfant. Les instructeur(trice)s doivent réserver suffisamment de temps en vue de la séance de bilan à la fin de chaque exercice, car il s'agit de la partie où l'instructeur(trice) peut apporter une valeur ajoutée à la discussion, d'abord en vérifiant les réponses, puis en y joignant des informations complémentaires fournies dans le manuel. L'atteinte de l'objectif de ce segment dépend de la qualité de la discussion qui suit les exercices de groupe. Cette étape est importante pour passer à un autre segment.

#### Diapositive 38 : Activité d'apprentissage 5.4 (suite) – Instructions



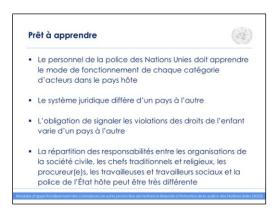
#### **INSTRUCTIONS:**

- Fournissez aux participant(e)s le matériel et les instructions nécessaires à l'activité d'apprentissage 5.4.
- Demandez aux groupes de préparer les réponses aux deux questions posées dans l'étude cas.
- Allouez 25 minutes aux groupes pour terminer l'exercice (pour les groupes plus nombreux, encouragez les participant(e)s à se répartir les tâches).
- Après 25 minutes, demandez à chaque groupe de laisser leur feuille de réponses sur leur tableau et de passer au tableau suivant. Ils et elles doivent lire les réponses transcrites sur la feuille laissée par l'autre groupe et utiliser un stylo de couleur pour ajouter leurs idées à celles proposées par leurs collègues.

- Allouez 10 minutes aux groupes pour ajouter leurs idées à l'autre série de réponses.
- Demandez aux participant(e)s de répéter la rotation à quelques reprises, en fonction du temps disponible.
- Remerciez les participant(e)s pour leurs réponses et utilisez les diapositives 39 à 42 lors de la séance de bilan.

NOTE aux instructeur(trice)s: Les études de cas invitent les participant(e)s à réfléchir sur les défis qu'ils s'attendent à rencontrer dans la collaboration entre la police de l'État hôte et les travailleuses et les travailleurs sociaux en matière de protection de l'enfance. Au cours de la séance de bilan, les instructeur(trice)s devraient établir des liens entre les défis identifiés par les participant(e)s au cours de l'exercice et les points soulevés dans les diapositives 39 à 42, et aider les participant(e)s à réfléchir à la façon dont ces défis peuvent être atténués.

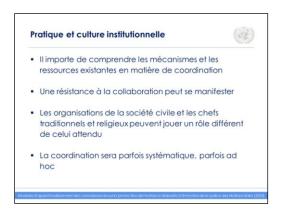
#### Diapositive 39 : Prêt à apprendre



- Le personnel de la police des Nations Unies doit apprendre le mode de fonctionnement de chaque catégorie d'acteurs dans le pays hôte.
- Parmi les différences, on relève notamment le niveau de formation et de reconnaissance de chaque acteur, le nombre d'effectifs dans chaque catégorie, la présence géographique sur le territoire national, les variations dans les structures administratives, les mandats, les ressources et les outils.
- Le système juridique diffère également d'un pays à l'autre, que ce soit le droit commun, le droit romano-germanique (droit civil), le droit islamique, le droit coutumier ou les systèmes juridiques mixtes. Ces différences ont une incidence considérable sur le rôle de la police de l'État hôte, son mandat d'enquête et de déjudiciarisation des affaires et sa capacité à rendre des décisions.

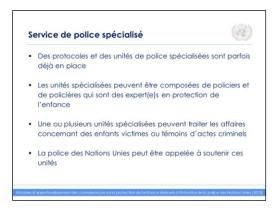
- L'obligation de signaler les violations des droits de l'enfant peut varier d'un pays à l'autre.
- La répartition des responsabilités entre les organisations de la société civile, les chefs traditionnels et religieux, les procureur(e)s, les travailleuses et les travailleurs sociaux et la police de l'État hôte peut être très différente de ce à quoi vous êtes habitué.

#### Diapositive 40: Pratique et culture institutionnelle



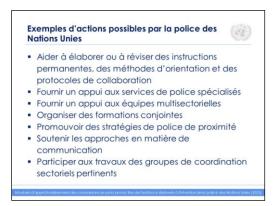
- Les membres de la police des Nations Unies doivent examiner attentivement les mécanismes et les ressources existantes en matière de coordination au sein du pays hôte, y compris la police et les acteurs de la protection de l'enfance, et prêter attention aux doublons, aux chevauchements et au niveau (ou à l'absence) de collaboration.
- Une résistance à la collaboration peut se manifester pour plusieurs raisons, dont le manque de confiance, l'incompréhension des capacités, des rôles et des responsabilités et la culture institutionnelle.
- Les organisations de la société civile, les chefs traditionnels et religieux peuvent jouer un rôle plus important dans le système de justice pour enfants au niveau local. Les procédures informelles étant souvent la norme tout comme l'absence de services publics, les liens avec la communauté peuvent faire en sorte que les enfants accèdent aux services grâce à ces acteurs non formels.
- Tous ces acteurs interagissent sans doute les uns avec les autres, aussi l'opération de paix des Nations Unies et les autres entités de l'ONU devraient pouvoir interagir avec eux sur les questions relatives à la protection de l'enfance. Il faut garder à l'esprit que cette coordination sera parfois ordonnée suivant des protocoles établis, parfois ad hoc.

#### Diapositive 41 : Service de police spécialisé



- Il importe que les membres de la police des Nations Unies recensent les protocoles et les unités de police spécialisées déjà mis en place dans une mission et une zone pour être en mesure de recommander et d'appuyer le renvoi d'affaires concernant des enfants.
- Les unités spécialisées peuvent être composées de policiers et de policières qui sont des expert(e)s en protection de l'enfance et connaissent bien le système national de protection de l'enfance et qui sont donc mieux préparés pour traiter les affaires concernant des enfants.
- Selon le service de police concerné, une ou plusieurs unités spécialisées peuvent traiter les cas d'enfants victimes ou témoins d'acte criminels, d'enfants en conflit avec la loi et d'enfants victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre.
- Certaines unités spécialisées ont parfois été créées à la suite de l'adoption d'une loi ou d'une directive de la direction de la police de l'État hôte, mais ne sont toujours pas opérationnelles ou ne fonctionnent pas encore correctement.
- La police des Nations Unies peut être appelée à soutenir l'opérationnalisation ou le renforcement des capacités de ces unités.
- Si aucune unité spécialisée n'est en place, il est possible qu'un plaidoyer en faveur de la création d'une unité spécialisée dans le domaine de la protection de l'enfance soit en cours. De nombreuses unités de ce genre ont été créées sur les conseils fournis aux gouvernements hôtes par les opérations de paix des Nations Unies.

#### Diapositive 42 : Exemples d'actions possibles par la police des Nations Unies



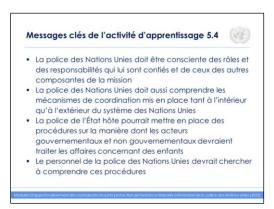
- Soutenir l'élaboration, la révision et l'application d'instructions permanentes, de méthodes d'orientation et de protocoles de collaborations entre la police de l'État hôte et chacun de ces services.
- Soutenir la création, le renforcement, l'expansion ou la décentralisation des services de police spécialisés.
- Préconiser la mise en place d'équipes multisectorielles au sein de ces unités spécialisées, par exemple, des policiers et des policières collaborant avec des travailleuses et des travailleurs sociaux, des procureur(e)s, des avocat(e)s et des membres d'organisations de la société civile.
- Organiser des formations conjointes et des activités de sensibilisation à l'intention de tous les acteurs.
- Soutenir des stratégies de police de proximité qui encouragent le renforcement de la confiance et des liens entre la police de l'État hôte et les autres acteurs dans le système de protection de l'enfance, y compris les chefs traditionnels.
- Fournir des conseils sur les approches en matière de communication entre la police de l'État hôte et les autres acteurs, afin de démontrer les résultats positifs susceptibles d'inciter d'autres acteurs concernés à faire appel à la police de l'État hôte.
- Participer aux réunions des groupes de coordination sectoriels pertinents à des fins de mise en commun de l'information et de collaboration.
- Promouvoir l'adoption d'une approche multisectorielle concernant les entretiens avec des enfants ayant affaire à la justice.



Après cette séance de bilan, demandez aux apprenant(e)s s'ils (elles) ont des questions sur le contenu de ce segment. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions avant de poursuivre l'exercice.

Le contenu de la diapositive 43 sur les messages ou points clés résume les objectifs de l'ensemble du module. Demandez aux apprenant(e)s de citer les messages clés avant de projeter la diapositive. Cet exercice leur permettra de synthétiser et d'intégrer les concepts clés enseignés dans le module et aidera les instructeur(trice)s à évaluer l'apprentissage afin qu'ils et elles se concentrent plus avant sur les lacunes ou les inexactitudes.

#### Diapositive 43 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 5.4



# Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, Politique de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2017, <a href="https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf">https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/035%20RTP-CP\_Police\_FR/035-002%202017.11%20Policy%20on%20Child%20Protection%20(French).pdf</a>.
- Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 2023,

https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20(French).pdf.

# Activités d'apprentissage

Des informations complémentaires correspondant à chaque activité d'apprentissage figurent dans un fichier séparé, qui comprend :

Activité	Nom	Méthodes	Durée
5.3	Comment travailler avec d'autres acteurs clés des Nations Unies sur les questions liées à la protection de l'enfance	Études de cas	100 minutes
5.4	Comment travailler avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance	Études de cas	110 minutes

# Évaluation de l'apprentissage

Des pistes d'évaluation de l'apprentissage pour ce module figurent dans un fichier séparé.

**DURÉE:** 15 minutes